



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

A une séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie tenue à l'Hôtel de Ville de Sainte-Catherine, au numéro civique 5465, boulevard Marie-Victorin en la Ville de Sainte-Catherine, jeudi le cinquième jour du mois de février deux mille vingt-six, à 10:00 h., à laquelle sont présents Messieurs :

-Christian Ouellette, Maire -Ville de Delson

-Frédéric Galantai, Maire, Ville de La Prairie

-Sylvain Bouchard, Maire - Ville de Sainte-Catherine

formant le Conseil le Quorum sous la présidence de M. Normand Dyotte, Maire de la Ville de Candiac.

26-02-08

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Après délibération, il est proposé par M. Christian Ouellette, appuyé par M. Sylvain Bouchard et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie adopte l'ordre du jour tel que présenté, en modifiant cependant au point 2, le terme comité restreint pour le terme comité spéciale.

- 1.- Approbation de l'ordre du jour.
- 2.- Approbation du procès-verbal de la séance spéciale du 15 janvier 2026.
- 3.- Approbation des comptes à payer
- 4.- Correspondance reçue par la Régie au 28 janvier 2026.
- 5.- Formation d'un comité spéciale concernant l'agrandissement de l'usine.
- 6.- Varia
- 7.- Question du public.
- 8.- Levée de l'assemblée.

26-02-09

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE TENUE LE 15 JANVIER 2026.

Après délibération, il est proposé par M. Frédéric Galantai appuyé par M. Christian Ouellette et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 16 janvier 2026.

26-02-10

APPROBATION DES COMPTES A PAYER.

Après délibération, il est proposé par M. Sylvain Mouchard appuyé par M. Frédéric Galantai et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve les comptes à payer pour le fonds d'administration au montant de 310,486.02 \$ et pour le fonds des dépenses en immobilisations au montant de 2,000.52 \$ pour un montant total de 312,486.54 \$.



26-02-11
No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux
du bassin de Laprairie

CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier donne communication de la correspondance reçue par la Régie jusqu'au 28 janvier 2026, le tout tel que mentionné à la liste annexée à la présente et le Conseil d'administration en prend connaissance.

26-02-12

Formation d'un comité spéciale concernant l'agrandissement de la station.

Après délibération, il est proposé par M. Frédéric Galantai, appuyé par M. Sylvain Bouchard et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie mentionne que les Maires siègeront sur le comité spécial et pourront s'adjoindre les personnes de leurs choix lorsque requis.

26-02-13

QUESTION DU PUBLIC.

M. Caron pose une question concernant la réunion, la question de M. Vachon n'a aucun rapport avec la RAEBL et est jugée inadmissible par le Conseil.

26-02-14

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Après délibération, il est proposé par M. Christian Ouellette, appuyé M. Frédéric Galantai et résolu unanimement:

QUE la présente séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie soit levée.

Et la séance est levée.

M. Normand Dyotte, Maire
Président de l'assemblée

M. Gilbert Samson
Secrétaire-trésorier